

# L'INSULAIRE

2009 - L'année du phare

Le directeur général de notre municipalité, Denis Cusson, écrivait le 12 janvier dernier à tous les citoyens et citoyennes de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs inscrits au rôle d'évaluation foncière afin de préciser les exigences légales à satisfaire en vue d'exercer notre droit de vote lors d'élections ou de référendums municipaux. Il incluait dans son envoi deux formulaires à compléter et à retourner.

Au cours de la présente année (2009), les citoyens de notre « Petite Île », comme tous ceux et celles des autres municipalités du Québec, assisteront au déroulement des étapes qui conduiront aux élections municipales, prévues pour le 1er novembre, mais possiblement aussi et plus tôt, à un référendum relativement à un emprunt pour financer des projets de rénovation mettant notamment en cause la bâtisse de l'église. Voilà deux excellentes raisons qui conviennent chacun d'entre nous à la nécessité de satisfaire aux exigences de la Loi provinciale

sur les élections. Or, une de ces exigences pour pouvoir exercer notre droit de vote, lors de l'un ou de l'autre de ces événements, requiert l'inscription sur la liste électorale.

À cet effet, les membres du conseil d'administration de la CPICIV vous recommandent instamment de compléter et de transmettre à la Municipalité l'un des deux formulaires de demande d'inscription sur la liste électorale qui vous ont déjà été envoyés, soit le formulaire SMR-9.2 (06-02) si vous êtes propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise, soit le formulaire SMR-9.1 (04-02) si vous êtes copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise.

Une autre raison capitale de compléter l'un ou l'autre de ces formulaires de qualification est que cette même inscription sur la liste électorale est indispensable aux fins de notre qualification pour le vote municipal transmis par la poste. Faute de nous conformer à cette exigence nous perdons malheureusement le droit de nous exprimer. C'est incontournable!

Si toutefois vous aviez égaré les formulaires nécessaires, la Municipalité ou la CPICIV vous en fourniront des copies sur demande, avec grand plaisir.

En terminant, rappelons-nous la phrase devenue proverbiale : VOTEZ POUR QUI VOUS VOULEZ, MAIS VOTEZ. Ceci en insistant pour souligner que, pour ce faire, il faut se qualifier au plus vite.

Que vienne le printemps!!!

Les membres du C.A. de la CPICIV.

## SOMMAIRE

PAGE 1 •

Votez...

PAGE 2 •

La Trinity House (2)

PAGE 3 •

Lauréats 2008

PAGE 4 •

À propos des familles souches

PAGE 5 •

Modernisation de la traverse

PAGE 6 •

Inter-Rives, à l'heure du futur

PAGE 7 •

Discours sur le budget

PAGE 8 •

(...suite) Discours sur le budget

# LA TRINITY HOUSE DE QUÉBEC ET LA CONSTRUCTION D'UN PREMIER PHARE

Sur le fleuve Saint-Laurent, l'organisation de la sécurité a progressé beaucoup plus lentement que l'augmentation du trafic maritime et des échouements. Pourtant à partir de 1762 une série d'ordonnances concernant l'organisation du pilotage fût adoptée et la fonction de surintendant des pilotes fut créée. Celui-ci veillait à la mise en application des règlements du pilotage sur le fleuve. Ces améliorations en plus de nouvelles cartes maritimes plus précises n'ont pas suffi pour rendre le fleuve sécuritaire.

Peter Fraser de l'Île Verte a été le « *Superintendent of the navigation of the River St Lawrence* » de 1785 à 1787 où il a installé avec succès des bouées et maintenu un feu sur la pointe nord de l'Île Verte pendant toute la saison de navigation de ces trois années. Mais il fallut attendre encore 18 années avant qu'un organisme structuré et voué à la sécurité sur le fleuve voit le jour.

En 1799, le Lieutenant Gouverneur Robert Shore Milnes nomma l'honorable John Young pour présider une commission chargée d'établir une réglementation sur le pilotage, l'amélioration des ports et d'assurer la sécurité de la navigation sur le Saint-Laurent.

John Young était un influent marchand de Québec qui, dès son arrivée en 1783 s'associa à Simon Fraser père pour fonder la Fraser & Young. En 1787 c'est avec le fils de Simon Fraser que cette association a été poursuivie. Ils commerçaient dans le gros et le détail en approvisionnant des marchands à Québec, dans les communautés du Bas du fleuve et à Trois-Rivières. Young investit par la suite dans différentes sphères d'activités et s'impliqua aussi en politique en étant élu comme

Lester, député de la basse ville lors des premières élections du Bas-Canada en juin 1792. Il était donc très intéressé, ainsi que les différents marchands qui ont participé à la consultation festinée à ce que le fleuve Saint-Laurent devienne plus sécuritaire pour leurs navires et leurs cargaisons. Young présenta à l'assemblée, le 25 mars 1805, un projet de loi sur la fondation d'une Maison de la Trinité à Québec (en anglais Trinity House). Ce projet de loi s'intitule :

« Acte pour mieux régler les pilotes et vaisseaux dans le port de Québec et les havres de Québec et Montréal et pour l'amélioration de la navigation du fleuve Saint-Laurent; et pour établir un fonds pour les pilotes infirmes, leurs veuves et enfants. »

La Trinity House de Québec voit le jour le 14 mai 1805. John Young y a occupé le poste de Maître jusqu'en 1812. La formule et le nom de l'institution sont une pâle copie de la même institution qui existait en Angleterre depuis le XVI<sup>e</sup> siècle. Le conseil d'administration de cette corporation publique est composé de marchands concernés par le commerce d'import-export avec l'Angleterre. En effet, il était économiquement important de rendre le fleuve le plus sécuritaire possible. Cependant, les ressources limitées de l'organisme, tirées d'une taxe sur le tonnage des navires ne permettent pas de répondre efficacement à leur mandat qui était de régir le pilotage et de doter le Saint-Laurent d'une infrastructure d'aide à la navigation sécuritaire.

Une résolution du conseil d'administration de la Trinity House datée du 18 février 1806 propose de faire suite aux recommandations formulées le 13 juillet 1801 par des capitaines de navires rattachés à la marine marchande. Cette pétition mettait en évidence le besoin d'améliorer d'abord la sécurité dans le haut Saint-Laurent :

« *It is suggested, that among other improvements a Light-House erected on Green Island, and buoys placed in different situation in the South Traverse*

*would tend much to the safety of vessels, bound either up or down and greatly facilitate the navigation in those parts of the River, which are considered as the most difficult and dangerous between Bic and Québec. »*

Lors de la même séance, la demande de préparer les plans et estimés pour l'érection d'un phare sur l'Île Verte est déposée. On peut donc supposer que la décision de construire un phare à l'Île Verte fut l'une des premières décisions importantes de la Trinity House. Il faudra compter 21 ans supplémentaires avant qu'un autre phare ne soit érigé sur la Saint-Laurent, soit celui de Pointe-des-Monts, en 1830.

Au printemps 1806, le surintendant des pilotes, Augustin-Jérôme Raby, accompagné de François Boucher, maître du havre, se rendirent à l'Île-Verte, à bord de la goélette Caldwell pour déterminer l'emplacement du futur phare :

« *The 15<sup>th</sup> (mai) being fine weather, we went round Green Island and remarked a point of the Northward, called Point à Michaud, where we planted a piquet with a card on wich is written: This spot is pitched on by Government for erection of Light-House... »*

C'était le premier geste concret de la Trinity House pour doter le fleuve Saint-Laurent d'une infrastructure de signalisation maritime. Le terrain sur lequel le phare fût construit a été acheté de Peter Fraser après de longues discussions et une décision en arbitrage. C'est £150 que la Trinity House de Québec déboursa pour les trente acres de terrain à la pointe nord-est de l'Île, appelée Pointe-à-Michaud.

Jean Cloutier





# Rapport du Comité de sélection des lauréats du Programme de reconnaissance pour l'année 2008

Le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a confié, pour une huitième année, à un comité, formé de Jean-Bernard Ouellet, Charles Méthé et Jean-Claude Tardif, la tâche de choisir les gagnants du programme de reconnaissance. Rappelons que les objectifs du programme sont les suivants:

1. Reconnaître les interventions qui favorisent la sauvegarde ou la mise en valeur du patrimoine bâti et naturel de l'île.
2. Encourager les propriétaires, les commerçants et les pouvoirs publics à investir en faveur de l'amélioration du patrimoine bâti et naturel de l'île.
3. Faire œuvre d'éducation populaire en faveur de l'application du plan d'implantation et d'intégration architecturale de l'île.

## A-Catégorie secteur privé.

1. Construction neuve d'un bâtiment principal. Aucune mention.
2. Construction neuve d'un bâtiment secondaire. **Garage de Joanne Barette et Robert Dumas.**
3. Restauration ou rénovation d'une maison ou d'un chalet. La **maison de René Fraser**, ex aequo avec la **maison de Michel Lafrance.**
4. Restauration ou rénovation d'un bâtiment secondaire. **La grange de Martine Vally.**
5. Entretien et mise en valeur d'un ensemble bâti. **Propriété de Claude Daoust.**
6. Aménagement paysager. **Clôture de perche d'Anaïs Giroux-Bertrand et Gérald Dionne.**

## B- Catégorie institutionnelle et commerciale

- 1-Travaux de construction, rénovation, restauration, mise en valeur du patrimoine bâti. **Le fumoir du quai d'en bas, maintenant propriété du Ministère des transports.**
- 2-Aménagement paysager. Aucune mention.

Le comité de sélection recommande au CCU et à la municipalité de poursuivre l'expérience l'an prochain et encourage la population à continuer à embellir l'île.

Jean-Claude Tardif  
Pour le comité de sélection et le CCU  
Le 25 janvier 2009



2

2008



4



3

3



## À propos des familles souches

Jean-Claude Tardif

Extrait du livre :

L'Île Verte: le fleuve, une île et son phare.

L'Île Verte compte actuellement une centaine de résidences et autant de familles et un peu plus de 150 propriétaires. Si l'on retourne dans le passé, plusieurs maisons ont été détruites par le feu ou par de nouveaux acquéreurs après le départ des occupants. Au début des années quarante, on a dénombré jusqu'à 425 habitants sur l'île. Qui étaient-ils? Pouvons-nous rappeler des noms de familles qui ont occupé l'île?

Peter Fraser a été le premier occupant des lieux à la fin du 18<sup>e</sup> siècle. Écossais d'origine, il est à l'origine de la lignée des Fraser sur l'île. Encore aujourd'hui, 10 Fraser habitent l'île. L'École du bout d'en haut a été baptisée en l'honneur de cette famille, l'École Fraser.<sup>1</sup>

Une autre famille de pionniers est arrivée en 1835 avec Gabriel et Jean-Baptiste Caron<sup>2</sup>. Originaires de la Côte-du-Sud, notamment St-Roch des Aulnaies et L'Islet, ils cherchaient à occuper de nouvelles terres et à nourrir leur famille d'agriculture, de pêche, de forêt et de chasse. Le Bas-du-fleuve représentait une terre d'accueil et l'Île Verte était inoccupée.

D'autres familles souches ont occupé le territoire. Louis Langlois est remonté aux origines et a retrouvé le nom des Lafrance, Ouellet, Marquis, Dionne, Michaud, Lévesque, Simard, Guichard, Côté, Chassé. Pour leur part, Lynda Dionne et Georges Pelletier dénombrent également quelques autres familles dans leur article intitulé « Une île, deux seigneuries, deux paroisses » publié dans le présent livre. Il s'agit des Chassé, Lebel, Boucher, Charest, Desjardins, Grandmaison, St-Pierre et Tremblay.

1- On consultera avec intérêt le livre de Louis Langlois, *Peter le premier Fraser de/ sur l'île Verte et sa descendance*, L'Isle-Verte, Éd. L'Élan Enr. 1997, 69 p.

2- LANGLOIS, Louis (1998). *Gabriel et Jean-Bte, les premiers Caron de/ sur l'île Verte et leur descendance*, L'Isle-Verte, 69 p.

En 2008, on dénombre encore 10 familles dont l'un des conjoints porte le nom d'une famille souche. Il s'agit des dénommés Caron, Dionne, Fraser, Guichard, Lafrance, Lévesque, Lindsay, Ouellet, Marquis et Michaud.

Quelques édifices ou lieux portent les noms des anciens. La Pointe à Michaud se trouve à l'endroit où est situé le phare. L'anse à Dominique est située à l'ouest du quai d'en haut. Deux ruisseaux sont baptisés en rappel des propriétaires, soit le ruisseau Fraser et le ruisseau Lafrance. Deux écoles, celle du Bout d'en haut et celle du Bout d'en bas, nous rappellent le nom des Fraser et Michaud. La Route à Clophas, située au Bout d'en haut, nous rappelle que Cléophas Guichard, natif de l'Île-aux-Grues, père de madame Angéline, épouse de feu Léo Fraser, a vécu à cet endroit. Cette maison appartient aujourd'hui à Léopold Fraser.

D'autres lieux portent des noms familiers, tels la Plage à Raoul (Dionne), au Bout d'en Bas. Certaines maisons sont encore nommées en souvenir de leur propriétaire, tels la Maison à Médée (Fraser), à Laurent (Fraser), à Laurent (Dionne), à Dominique (Caron), à Mario (Lafrance), à Gonzague (Michaud), à Jos Lévesque, à Raoul (Dionne). Une seule porte le nom d'une femme : la maison d'Agathe. On parle aussi couramment de la Pêche à Vital (Caron), du Chaland à Léo (Fraser), à Louis-Philippe (Caron), à Raoul (Dionne) à Dominique (Caron). Jacques Fraser a baptisé ses bateaux : « Jacques-Fraser-1 » et « Jacques-Fraser-2 ». Bref, cette seule nomenclature nous instruit étonnamment sur celles et ceux dont les noms ont écrit l'histoire du peuplement de l'Île Verte.



# La modernisation de la traverse maritime de l'Île 2009 à 2011

Depuis plus de 10 ans les conseils municipaux et la collectivité de l'île souhaitent et travaillent à restaurer les quais.

Depuis quelques années des discussions et des sondages ont meublés l'imaginaire des Insulaires sur le besoin d'avoir un nouveau bateau plus sécuritaire et plus près du XXI<sup>e</sup> siècle.

Depuis deux ans, le ministère des Transports s'est impliqué dans la traverse pour assurer son désenclavement (achat de La Belle Verte) et assurer les réparations importantes au bateau.

Depuis un an, des discussions ont lieu entre le MTQ et la Société des Traversiers afin que cette dernière devienne responsable de la traverse.

Aujourd'hui, suite à deux rencontres presque historiques tenues le 13 décembre 2008, les principaux acteurs de ce roman feuilleton (MTQ, Pêches et océans, STQ, Inter-Rives et la Municipalité) s'entendent pour passer à l'action dans le cadre d'un plan concerté de tous les aspects de la traverse : la restauration des quais, la restauration de « la Belle Verte » avec ses stationnements, le changement du bateau et un nouveau partage de la gestion de la traverse.

Point n'est besoin de dire que tous ont compris que cette traverse était essentielle et qu'il fallait assurer sa sécurité et sa pérennité. Nous avons convenu de se fixer un échéancier de trois ans pour réaliser nos objectifs et de prendre dès maintenant les moyens de les atteindre. Bien sûr, plusieurs **décisions névralgiques appartiennent aux politiciens** fédéraux et provinciaux et de nombreuses difficultés administratives (pensons à la coordination de tous les acteurs du dossier de dessaisissement des quais de Pêches et Océans) ne sont pas encore résolues. Mais nous travaillons tous dans la même direction maintenant ce qui nous permet de croire à un déblocage majeur de ce vaste dossier.

Qui dit déblocage, dit consultations et communications nombreuses. Les sites de la Municipalité et d'Inter-Rives seront des outils privilégiés pour vous informer. Soyez alertes car ce processus sera progressif et il ne sera pas possible de revenir sur les étapes déjà franchies. Ce dossier évoluera tout au long de l'hiver et tous auront compris que le Conseil municipal devra, pour faire avancer le dossier, décider en fonction de sa compréhension de l'intérêt général.

Alors, ça veut dire que d'ici peu nous vous ferons part d'un document identifiant les besoins à satisfaire pour dessiner le nouveau bateau et les croquis servant à la restauration des quais. L'année 2009 sera l'année de la définition des besoins et des éléments de solutions. Les autres années seront celles de la réalisation.

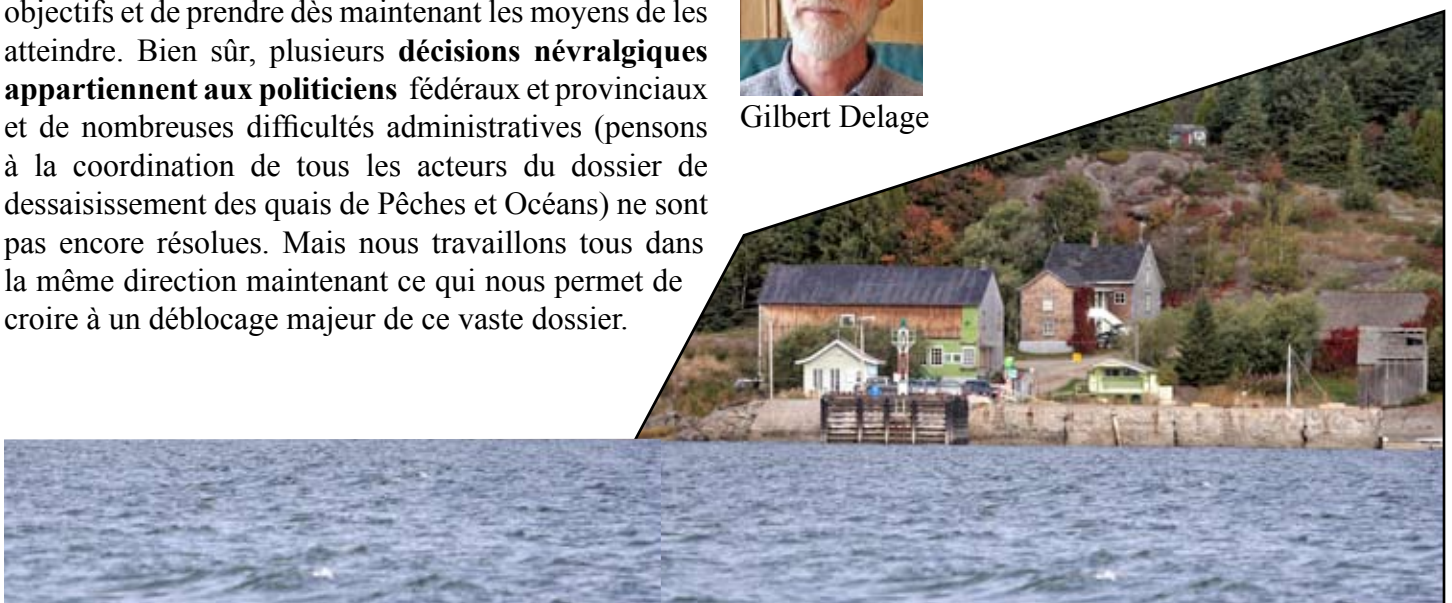
Concrètement pour les prochaines semaines, Pêches et Océans lance les plans et devis de la réfection des quais et crée un comité technique de suivi, composé d'un membre de chaque organisme. Le long processus légal et administratif du désaisissement des quais au profit de la Municipalité est démarré.

La Société des traversiers a demandé à Inter-Rives en collaboration avec la Municipalité de bien définir les besoins qui serviront à caractériser le nouveau bateau. La STQ sera la conseillère d'Inter-Rives pour tous les aspects techniques.

Attachez vos tuques ça démarre....



Gilbert Delage



# LA SOCIÉTÉ INTER-RIVES, À L'HEURE DU FUTUR

ROBERT DESROSIERS



Voici une photo qui en dit long sur la nécessité d'un nouveau navire, pour des raisons évidentes d'aménagement et de sécurité. Elle fait partie d'un rapport fourni par la SIR au MTQ en octobre 2007. Elle accompagnait également un sondage que j'avais demandé à Bruno Vincent de superviser afin de connaître les besoins des usagers de la desserte maritime de l'Île Verte.

À la lumière de ces documents, nous avons rencontré le sous-ministre alors en poste, M. Jean-Louis Loranger, qui comprenait bien les préoccupations particulières des Verdoyants, afin d'exprimer la globalité de nos besoins en matière de transport maritime.

M. Loranger a pris sa retraite et c'est M. Henri Gilbert qui a pris la relève. Il nous a récemment reçus, Gilbert Delage et moi, afin de se familiariser avec notre dossier. Parallèlement, une commission gouvernementale s'est prononcée à l'effet que les dessertes maritimes comme la nôtre (qui relève de la DT Bas-St-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine), ne relève plus de celle-ci, mais bien de la Société des Traversiers du Québec dont c'est le mandat premier de parrainer l'ensemble du maritime québécois. Une importante rencontre a donc eu lieu à Québec le 15 décembre dernier, afin de délimiter le nouveau territoire des intervenants. Puisqu'il était important pour nous de conserver une juridiction sur la gestion de la Société, voici un extrait de la proposition que j'ai soumise lors de cette rencontre.

... Une juste connaissance de la Société Inter-Rives permettra l'arrimage harmonieux entre organismes du même ministère.

Par sa vocation de transporteur, la Société Inter-Rives est au centre de l'animation de la paroisse Notre-Dame-des-Sept-Douleurs. Elle constitue également un élément moteur de l'activité touristique et économique de la région. Au fil des années, les champs d'expertise de la Société se sont développés en matière de gestion de transport maritime, particulièrement par la connaissance et le respect du milieu social, des coutumes locales et de sa clientèle de passage.

À l'île, le territoire est fragile et l'attitude des usagers... variable. Les règles du jeu sont donc modelées de façon à répondre adéquatement à la clientèle régulière de la Société ainsi qu'aux visiteurs. Qu'il s'agisse d'une tarification ajustée pour réduire le nombre de motos et de VTT, d'un incitatif à visiter l'île à pied ou en vélo, de la juste application des droits des résidents par les

préposées aux billetteries, de la connaissance du fleuve, des charges du navire et de la maîtrise de l'embarquement par les capitaines, du respect du milieu en harmonie avec la municipalité par le conseil d'administration, Inter-Rives, via la gérance, adapte constamment ses priorités afin de garantir un service personnalisé, fiable et de qualité.

Malgré nos efforts et ceux de nos bailleurs de fonds, nos connaissances en matière d'ingénierie et d'expertises reliées à la mécanique marine demeurent limitées et soumises à des choix parfois mitigés. La situation est identique en ce qui concerne les infrastructures maritimes. Une amélioration globale et rapide est donc à entreprendre si nous voulons assurer la régularité, la sécurité et la fiabilité du transport entre l'Île Verte et la terre ferme.

À la lumière de ces considérations, nous croyons à une répartition des responsabilités selon nos champs de compétences respectifs. Je vous soumetts donc le tableau suivant, aux fins de discussion:

## SIR

## STQ

Gérance générale	Infrastructures maritimes (Quais et navire)
Tarifcation	Architecture navale
Horaires	Ingénierie
Billetteries	Mécanique
Ressources humaines	Autres expertises particulières

À l'issue de la rencontre, nous avons convenu d'entreprendre la recherche en vue de colliger les informations nécessaires à la construction ou à l'obtention d'un nouveau navire ainsi qu'à la réfection des quais, après le désaisissement du gouvernement fédéral. Comme le dossier des quais relève de la Municipalité, Gilbert Delage a préparé un compte-rendu que vous aurez déjà lu en page 5. Les Verdoyants seront consultés au moment opportun, à chacune des étapes décisives du projet.

# Discours sur le budget 2009

Voici le dernier budget de ce mandat de quatre ans, à la hausse à l'image des autres. Cette hausse est due pour une bonne part aux quotes-parts que nous devons verser à la MRC. Il faut comprendre que ces quotes-parts s'accroissent en fonction de la valeur de la richesse foncière de la Municipalité.

Cette année, la valeur foncière a augmenté de 30 % et est passée de 21 604 444 \$ à 28 032 109 \$. Bonne nouvelle pour ceux qui envisagent vendre leurs propriétés, mais mauvaise nouvelle pour l'augmentation des taxes dues à cette hausse, sans oublier les taxes scolaires qui suivront.

À elle seule, les quotes-parts de la MRC ont augmenté de 22 064 \$ à 29 917 \$ soit une hausse de 36 %. Cette hausse explique l'augmentation de près du tiers de votre compte de taxes.

Les dépenses et affectations du budget 2009 sont de 328 863 \$ soit une baisse de 10 % par rapport à l'année dernière. Cette baisse est occasionnée par la fin de certaines dépenses et des subventions qui y étaient attachées (ex : Internet et installation de fosses septiques). En bref, les besoins en revenus autonomes pour rencontrer les dépenses prévues augmentent de 154 266 \$ à 179 376 \$ soit une hausse de 25 109 \$ ou 16 % ; ce qui est trop et me déçoit.

Les dépenses associées au pont de glace et à l'entretien des chemins d'hiver passent de 15 885 \$ à 20 193 \$ soit une hausse de 4 308 \$ (+27 %), l'équivalent de 17 % de la hausse de taxes. En 2002, ces coûts totalisaient 6 500 \$... Lors du nouvel appel d'offres, nous devons modifier la formule habituelle pour tenter d'abaisser ce coût qui a augmenté de 25 % par année depuis 2002.

Plusieurs autres dépenses augmentent de plus de 1 000 \$ : l'ajustement du salaire des agentes de bureau, l'entretien des immeubles, l'entretien du camion de vidange, les frais de l'inforoute, les frais annuels du système comptable, le remboursement du prêt sur la niveleuse, etc.

Quant au coût de la SQ, nous sommes en discussions depuis plus d'un an pour faire modifier la formule de calcul du ministère de la Sécurité publique afin que celle-ci soit moins aberrante et corresponde davantage aux services dont nous bénéficions. Au moment d'écrire ces lignes, les discussions se poursuivent mais il n'y a pas encore de décision. Toutefois, compte tenu de la subvention reçue

l'année dernière et du fait que les ministères concernés comprennent la situation, nous avons décidé d'escompter une décision favorable.

Le dossier de partage du coût du pont de glace avec Cacouna n'est pas assez avancé pour envisager un règlement et nous devons budgéter comme si le dossier n'était pas résolu. C'est une somme de près de 3 000 \$ auquel s'ajoute une baisse des revenus venant des permis, des mutations, du surplus du Circuit touristique pour un total du manque à gagner de près de 5 000 \$.

Nous avons tenté de réduire certaines dépenses, mais l'impact sur la baisse de services a été considéré trop important par les membres du Conseil.

Le détail de tous les postes budgétaires est sur le site de la Municipalité. Étudiez-les et faites-nous vos recommandations.

## Immobilisations :

Dans ce budget, il n'y a pas de provisions prévues pour les projets d'immobilisations. Peu importe les décisions qui seront prises et compte tenu de la période de réalisation des travaux, il est peu probable que ces projets aient un impact sur le budget 2009. Ils en auront sur les budgets subséquents.

Ces projets concernent la restauration de nos bâtiments qui en ont grandement besoin. L'église ou la salle communautaire et l'école Fraser sont fermées pour cause d'insalubrité. Après les consultations sur le règlement d'emprunt pour immobilisations, nous avons mis en veilleuse le projet de l'école Fraser. Le bureau municipal a donc été localisé temporairement au presbytère. Une occupation permanente des lieux exige une mise aux normes dont les coûts sont à l'étude. La fonction logement pour les employés municipaux qui viennent de l'extérieur devra s'orienter ailleurs. Lorsque les coûts de la mise aux normes seront connus, nous vous proposeront la solution retenue.

Le projet de bibliothèque avec une grande salle de rencontres culturelles et communautaires sera présenté à nouveau aux citoyens cet hiver. Ce projet, qui devrait être subventionné à 90%, sera le centre de la vie culturelle de l'île : conférences en direct, éducation des adultes, mardis de la culture, cinéma, chorale, activités religieuses, rencontres communautaires, expositions, animation estivale pour les jeunes et autres. Déjà, ce centre est doté de l'accès à l'inforoute et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine est disposé à l'équiper d'une salle de vidéoconférence.



## 2009 : Année charnière

L'année prochaine sera une année charnière à maints égards :

- Projet de localisation du bureau municipal
- Projet de restauration de l'église en bibliothèque et salle communautaire
- Renouvellement de la présidence et du secrétariat à la CPICIV
- Déblocage des discussions sur la restauration des quais et le renouvellement du bateau
- Implication nouvelle de la Société des traversiers dans la traverse de l'Île Verte
- Fêtes du 200<sup>ième</sup> du Phare et plan de restauration des bâtiments et enfouissement des fils
- Élections municipales



Le choc du futur est à nos portes de façon plus intense qu'à l'accoutumé. Des discussions sereines sur ce que nous souhaitons et sur ce qui est possible doivent se faire maintenant. Les grandes assemblées sont impossibles l'hiver mais nous pouvons procéder par courrier et courriel. Nous vous tiendrons au fait de tous les développements sur le site de la Municipalité et par courrier.

Ceux et celles qui peuvent nous aider dans la recherche de financement pour les immobilisations sont priés de lever la main maintenant. Impliquez-vous afin que nous puissions saisir les opportunités longtemps attendues. L'hiver paisible de l'île cache une évolution rapide dans plusieurs dossiers.

Sans les bénévoles, sans centre communautaire, la communauté de l'île n'existe plus et nous devenons un centre de villégiature.

Très bonne année 2009,

Gilbert Delage  
Maire

**Comité de rédaction**  
Responsable-CPICIV : J.Paul Deschênes  
Montage : Robert Desrosiers  
Correction : Danielle Pitre  
Nous joindre :  
[jpddes@videotron.ca](mailto:jpddes@videotron.ca)



Cabanes de pêche  
Photo: R.Desrosiers  
Janvier 2009